

**ANNEXE A LA CIRCULARE AUX
BANQUES N° 95-15 DU 5.12.1995**

**ZONE DE COMPENSATION DES
VALEURS DEPLACEES**

COMPTOIR	ZONE DE COMPENSATION
TUNIS	Les localités relevant des Gouvernorats de Tunis, de l'Ariana, de Ben Arous et de Zaghouan et la localité de Soliman
BIZERTE	Les localités relevant du Gouvernorat de Bizerte
NABEUL	Les localités relevant du Gouvernorat de Nabeul à l'exception de la localité de Soliman
JENDOUBA	Les localités relevant des Gouvernorats de Jendouba, de Béjà et du Kef
SOUSSE	Les localités relevant du Gouvernorat de Sousse
KAIROUAN	Les localités relevant des Gouvernorats de Kairouan et de Siliana
SFAX	Les localités relevant des Gouvernorats de Sfax et de Sidi Bouzid
GABES	Les localités relevant des Gouvernorats de Gabès et de Kébili
KASSERINE	Les localités relevant du Gouvernorat de Kasserine
MEDENINE	Les localités relevant des Gouvernorats de Medenine et de Tataouine
GAFSA	Les localités relevant des Gouvernorats de Gafsa et de Tozeur
MONASTIR	Les localités relevant des Gouvernorats de Monastir et de Mahdia